

GUIDE DE JARDINAGE DES RUES PAR LES CITOYENS

Le jardin bouche
fissure

Le jardin mange bitume

Le jardin passe muraille



Nancy,



POUR PLUS DE NATURE EN VILLE

VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER DANS LE RETOUR DE LA NATURE EN VILLE ?

Plusieurs possibilités vous sont désormais offertes pour agir concrètement dans l'espace public.

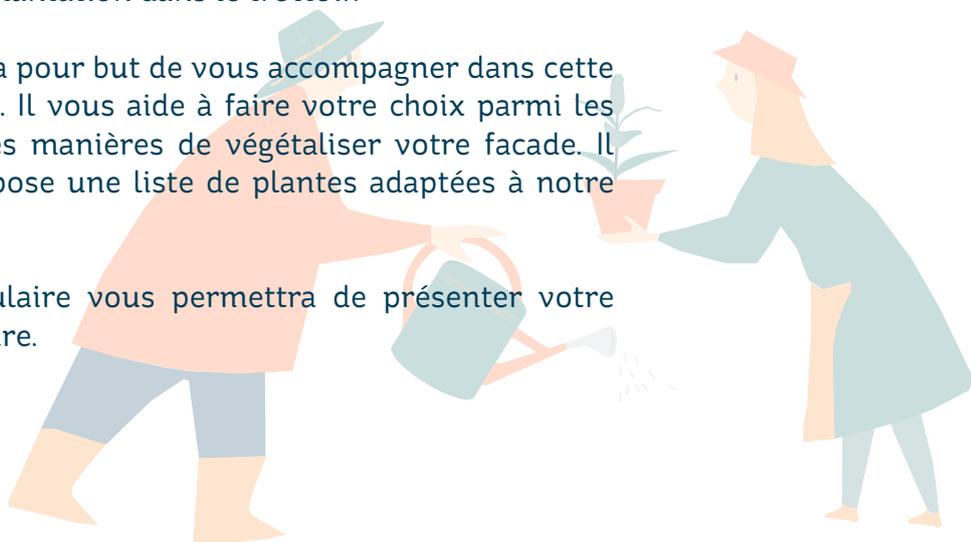
Les rues, les espaces verticaux et les trottoirs représentent une surface importante souvent disponible à la végétalisation. Protéger la flore spontanée de vos pieds de mur, entretenir un micro-jardin sur le trottoir ou faire courir des plantes grimpantes sur votre façade est désormais possible.

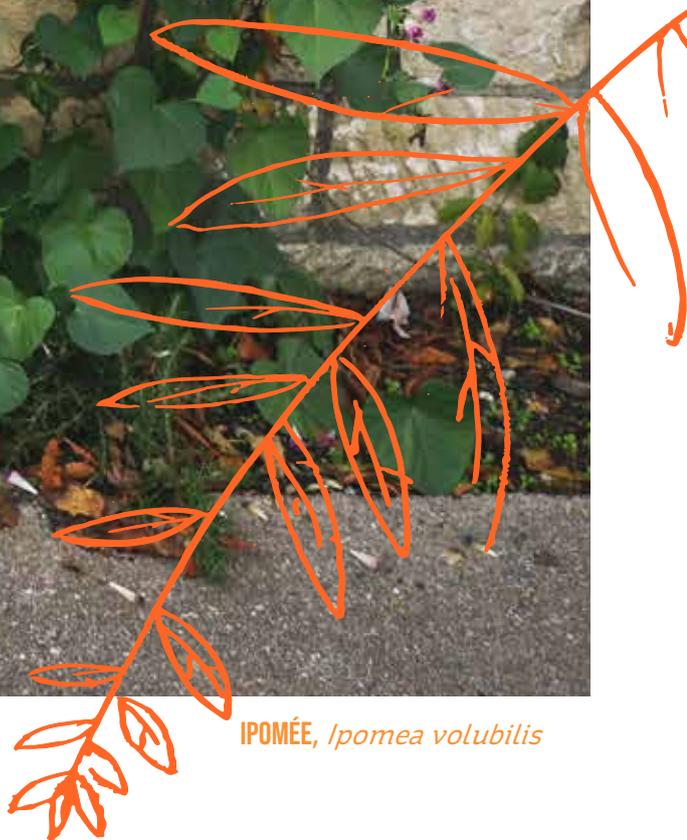
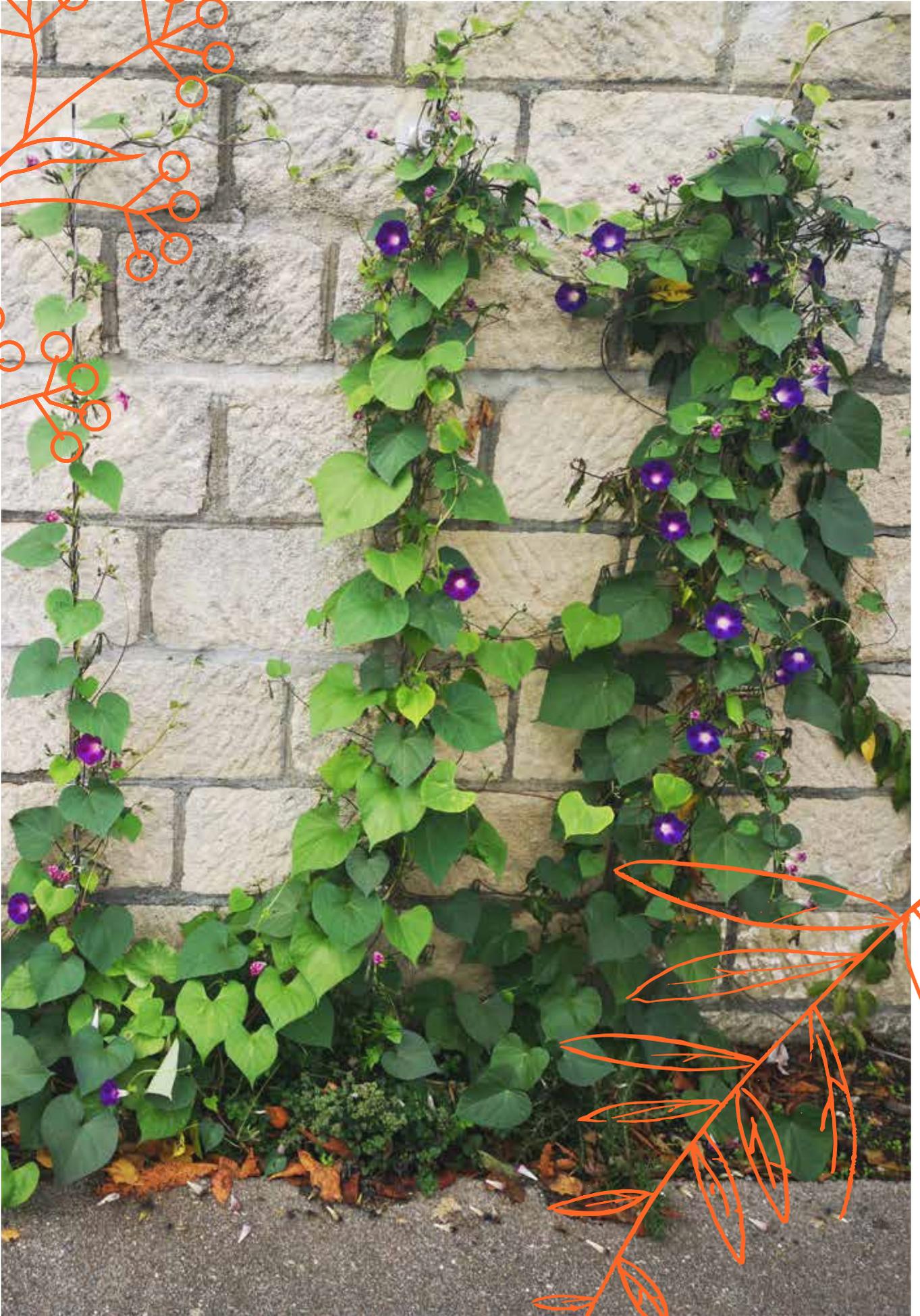
En transition écologique, la Ville de Nancy soutient les initiatives citoyennes. Elles participent au développement de la biodiversité urbaine à l'embellissement des rues, et à l'amélioration du confort thermique.

Le permis de végétaliser façades et pieds de mur face à la rue est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Elle sera accordée à toute personne qui s'engage à installer et entretenir un dispositif de végétalisation. Cette initiative est soutenue techniquement et financièrement par la Ville après évaluation du projet. Propriétaire ou locataire, vous pouvez demander l'ouverture d'une fosse de plantation dans le trottoir.

Ce guide a pour but de vous accompagner dans cette démarche. Il vous aide à faire votre choix parmi les différentes manières de végétaliser votre façade. Il vous propose une liste de plantes adaptées à notre région.

Un formulaire vous permettra de présenter votre candidature.





IPOMÉE, *Ipomea volubilis*

SOMMAIRE

POURQUOI JARDINER LA VILLE ? P. 6

COMMENT JARDINER LA VILLE ? P. 7

L'ÉTAT DES LIEUX P. 8

CHOISIR SON TYPE DE JARDIN P. 9-14

OPTION I

PAS DE FOSSE DE PLANTATION LE JARDIN BOUCHE FISSURE

OPTION II

RÉALISATION D'UNE FOSSE DE PLANTATION LE JARDIN MANGE BITUME
LE JARDIN PASSE MURAILLE

CHOISIR SES VÉGÉTAUX : LA SÉLECTION DE LA DIRECTION
DES PARCS ET JARDINS DE NANCY P. 15-21

ENTREtenir P. 23

DANS LES RUES DE NANCY P. 23-25

LES DÉMARCHES P. 26-27

CHARTÉ LE JARDIN BOUCHE FISSURE P. 28

DEMANDE D'AUTORISATION DE VÉGÉTALISATION P. 29-34

LE JARDIN MANGE BITUME

LE JARDIN PASSE MURAILLE

POURQUOI JARDINER LA VILLE ?

AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ DANS LE CENTRE Pour la faune, la végétation est un refuge, une source de nourriture et un moyen de déplacement d'un espace de nature à un autre.



ATTÉNUER LA CHALEUR En effet, lors des périodes de canicule, la végétation dans les rues permet de les rafraîchir l'été.

RENFORCER LE CONFORT DANS LES BÂTIMENTS La végétation sur une façade crée une protection thermique supplémentaire, contre le chaud et le froid. Cela permet d'économiser de l'énergie.

RENDRE LES RUES PLUS RESPIRABLES Grâce à l'absorption des poussières, du CO2 et de certains polluants, l'air se purifie.



METTRE EN VALEUR L'ARCHITECTURE Les plantes protègent le mur de l'humidité, des ultra-violets et des chocs thermiques, sa durée de vie est augmentée.

RENDRE LA VILLE PLUS BELLE Proposer pour les piétons et les cyclistes des rues plus agréables pour circuler.

3 POSSIBILITÉS :

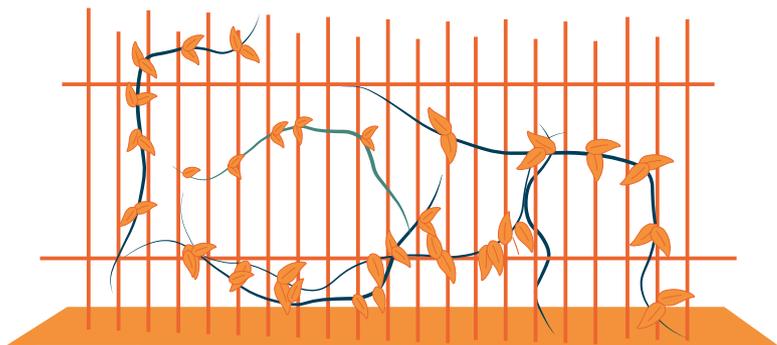
1 LE JARDIN BOUCHE FISSURE :



2 LE JARDIN MANGE BITUME :



3 LE JARDIN PASSE MURAILLE :



Dans le bitume du trottoir, dans une fente, une fissure, une brèche ou un petit interstice poussent parfois spontanément des plantes et des fleurs. On y voit apparaître un coquelicot ou une cymbalaire.

MON JARDIN BOUCHE FISSURE, c'est s'engager à entretenir le morceau de trottoir qui se trouve devant chez soi mais aussi à jardiner la rue en semant quelques graines dans ces interstices. La collectivité protège ce petit espace de biodiversité.

LE JARDIN MANGE BITUME, c'est une petite fosse rectangulaire creusée dans le trottoir le long de votre façade ou de votre mur côté rue. Elle est installée dans l'espace public par la Ville. Garnie de terre végétale elle accueille vos plantes : graminées, aromatiques ou bulbes... A vous de les choisir et de les entretenir.

LE JARDIN PASSE MURAILLE, c'est une petite fosse de plantation créée par la Ville de Nancy à votre demande. Vous y faites pousser une plante grimpante. Elle va courir sur vos façades, vos grilles et vos murets faisant face à la rue.

PETIT DIAGNOSTIC

QUELQUES ÉLÉMENTS À CONNAÎTRE AVANT DE SE LANCER !

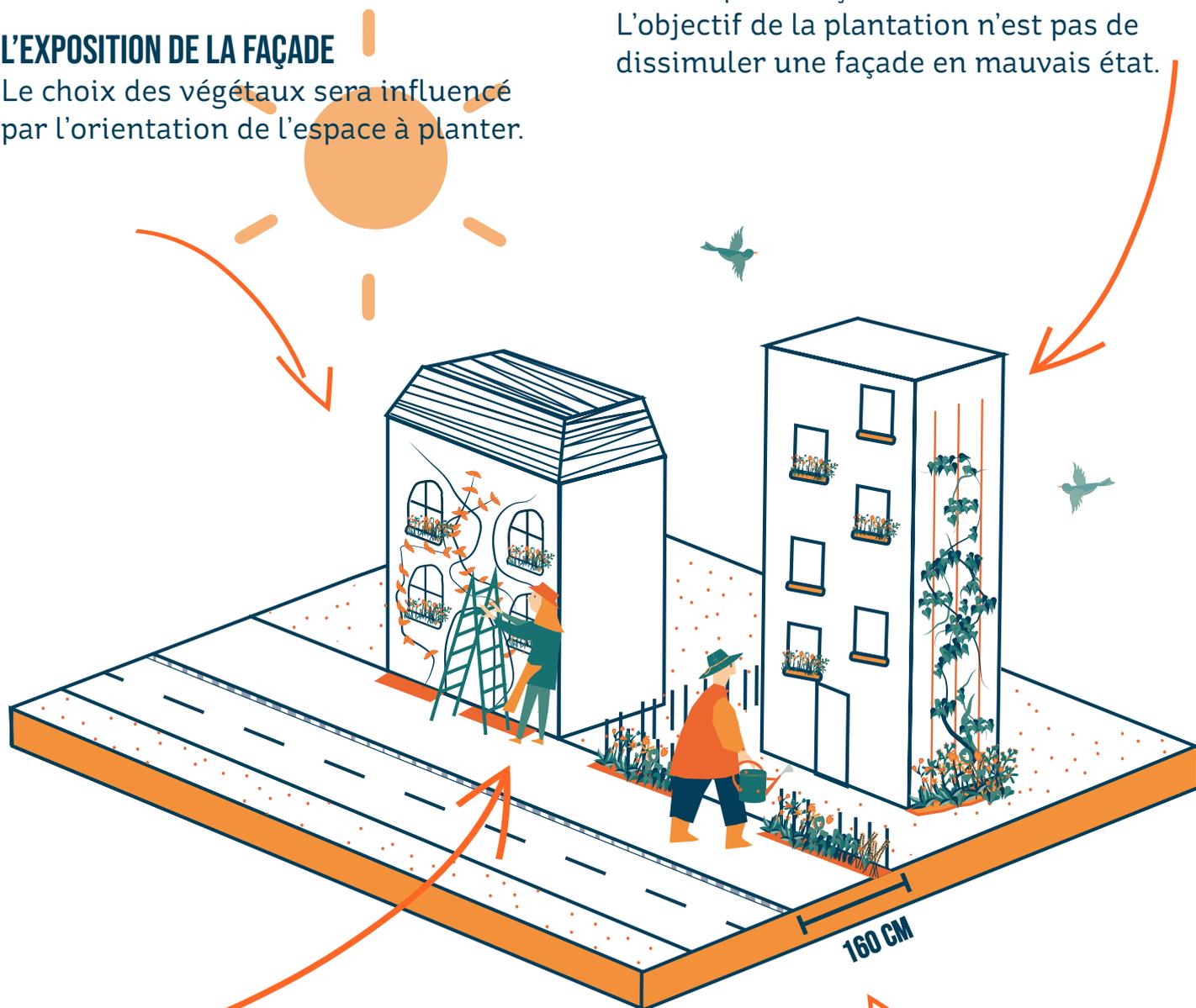
Avant de se lancer il est important de savoir si son projet est possible.

L'EXPOSITION DE LA FAÇADE

Le choix des végétaux sera influencé par l'orientation de l'espace à planter.

LA QUALITÉ DU MUR ET DE SON REVÊTEMENT

Est-ce que la façade est en bon état ? L'objectif de la plantation n'est pas de dissimuler une façade en mauvais état.



LA CAPACITÉ D'ENTRETIEN

Est-ce que vous aurez le temps et les capacités d'entretenir ces plantes ? Les tailler lorsque cela sera nécessaire ? Les arroser en début de plantation ?

LA LARGEUR DU TROTTOIR DOIT FAIRE AU MINIMUM 1,60 M

Il ne faudrait pas que les plantes installées gênent les piétons ...



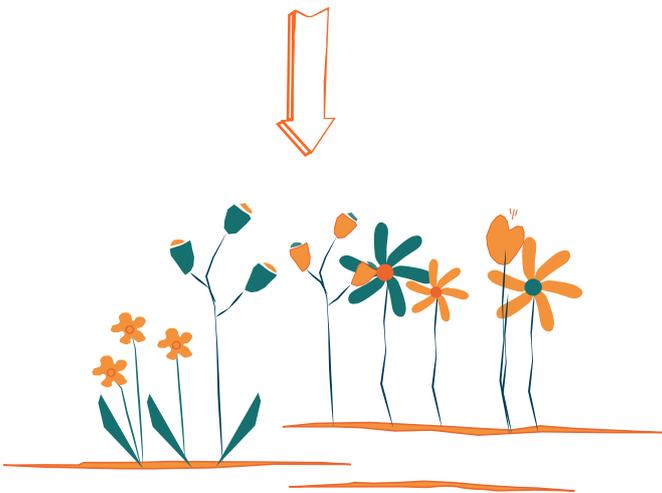
CHOISIR SON TYPE DE JARDIN

Ensuite, il vous faut faire des choix. Il existe différentes manières de végétaliser sa façade ou de faire un joli jardinet devant chez soi. Remplissez et transmettez la charte d'entretien (**LE JARDIN BOUCHE FISSURE**) ou le formulaire de demande de végétalisation (**LE JARDIN MANGE BITUME ET/OU LE JARDIN PASSE MURAILLE**).

2 POSSIBILITÉS :

1 PAS DE FOSSE DE PLANTATION

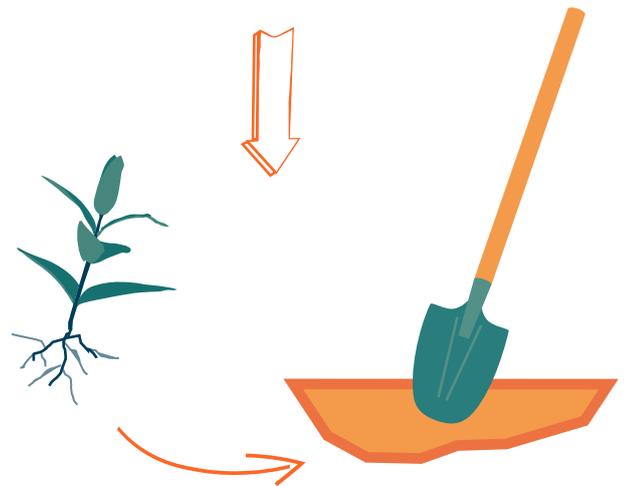
↳ **LE JARDIN BOUCHE FISSURE**



2 RÉALISATION D'UNE FOSSE DE PLANTATION

↳ **LE JARDIN MANGE BITUME**

↳ **LE JARDIN PASSE MURAILLE**



Si le projet est validé par la Ville, vous recevez une plaque signalétique à apposer sur cet espace de nature. Elle permet de **MARQUER VOTRE ENGAGEMENT CITOYEN** et de prévenir les agents d'entretien de la voirie de sa nécessaire préservation.

LE JARDIN BOUCHE FISSURE

LE JARDIN BOUCHE FISSURE, c'est préserver, et favoriser la végétation des petits interstices.

En pied de façade, il existe souvent de petits disjointements. Parfois, quelques graines s'y glissent et se développent, déposées là par le vent et la faune urbaine. Un citoyen peut aussi semer et favoriser la biodiversité de sa rue.



Pour protéger ce **SILLON VÉGÉTAL**, c'est très simple, il faut juste prendre bonne connaissance des quelques règles à respecter et **SIGNER LA CHARTE D'ENTRETIEN « JARDIN BOUCHE FISSURE »**. La Ville s'engage à maintenir la végétation installée au droit de votre habitation.

OPTION

RÉALISATION D'UNE FOSSE DE PLANTATION

LE JARDIN MANGE BITUME ET/OU LE JARDIN PASSE MURAILLE

Pour accéder à la pleine terre. Il faut ouvrir une petite fosse de plantation dans le trottoir et préparer le terrain. Si vous plantez des grimpantes, elles partent ensuite à la conquête de la façade ou de la grille.

LE CITOYEN S'ENGAGE A :

- 1 Planter : des plantes, grimpantes ou non, en fonction de ses envies et de ses possibilités.
- 2 Entretien : son petit jardin tout au long de l'année et des saisons.

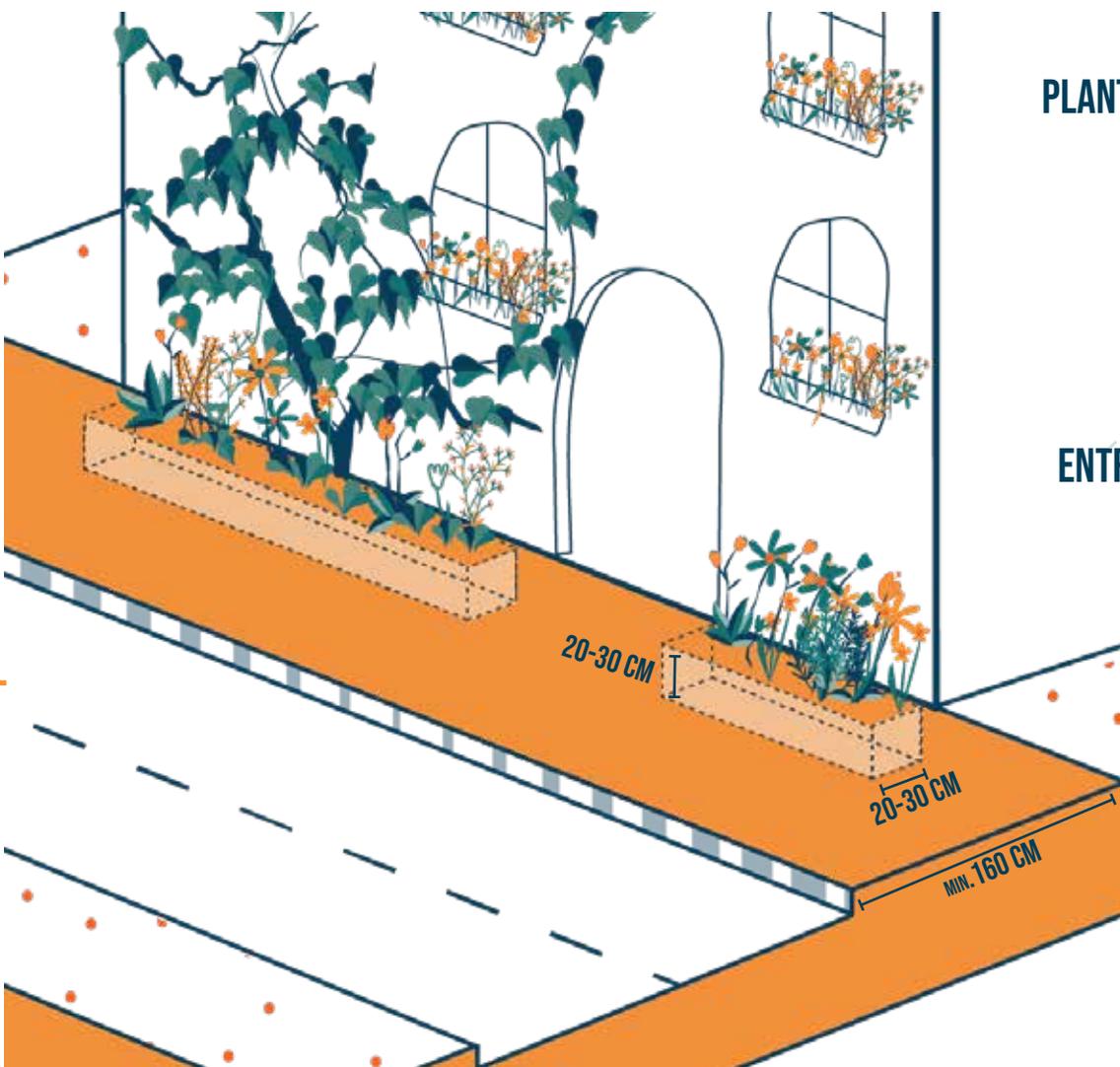
Après acceptation du projet la fosse de plantation est réalisée par une entreprise mandatée par la Ville de Nancy.

LES DIMENSIONS DE LA FOSSE :

LARGEUR MINIMUM DU TROTTOIR : 1,60 M

LARGEUR MINIMUM DE LA FOSSE : 20 CM

PROFONDEUR MINIMUM DE LA FOSSE : 20 CM



PAS DE VÉGÉTAUX QUI PIQUENT, TOXIQUES, URTICANTS... ET ÉVITER LES HYBRIDES NON MELLIFÈRES

LE JARDIN MANGE BITUME ET/OU LE JARDIN PASSE MURAILLE

[SUITE]

UNE FOIS LA FOSSE DE PLANTATION FAITE :



2 POSSIBILITÉS

1 LE JARDIN MANGE BITUME

Petit jardin d'agrément sur le trottoir devant chez soi.

2 LE JARDIN PASSE MURAILLE

Petit jardin impliquant la plantation d'une plante grimpante, sur la grille ou la façade

1 LE JARDIN MANGE BITUME

JE SOUHAITE PLANTER DEVANT CHEZ MOI



Immortelle
Helichrysum italicum

Sauge
Salvia uliginosa

Romarin
Rosmarinus officinalis

Une fois que la fosse de plantation est réalisée, choisir ses végétaux en fonction de ses envies et de ses possibilités. Vous pouvez planter des graminées, des aromatiques, des bulbes ...

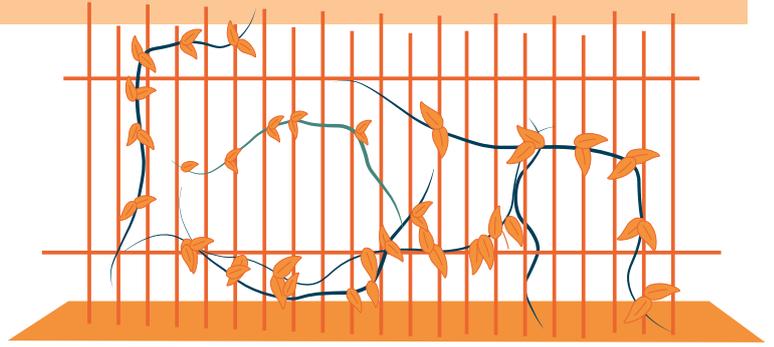
Ce petit jardin est esthétique, ou aromatique de préférence mellifère.

Quelques idées de plantes adaptées à notre région vous sont proposées dans le tableau page 36.

2 LE JARDIN PASSE MURAILLE

JE PEUX VÉGÉTALISER MA FACADE, UN MORCEAU DE MUR, UNE GRILLE ...

Les surfaces verticales permettent à de nombreuses plantes de s'épanouir. Plus la surface végétalisée est importante, plus les services rendus seront notables. Rendez-vous compte des possibilités en milieu urbain !



À NOTER

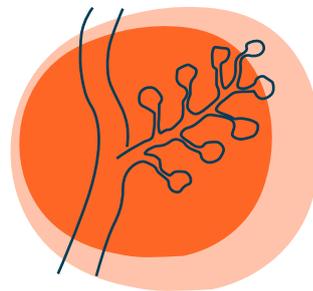
Les plantes grimpantes ont développé différents systèmes d'accroche pour grimper. Certaines plantes peuvent progresser sans aide sur la façade. D'autres auront besoin d'un petit coup de pouce pour pouvoir s'épanouir.

Si vous souhaitez installer des plantes grimpantes, il faut savoir qu'il en existe différents types :

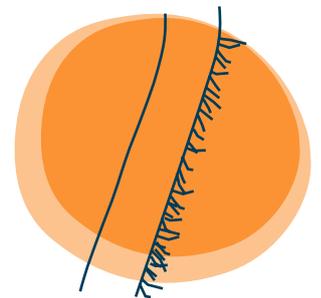
SANS SYSTÈME D'ACCROCHE : VÉGÉTATION DIRECTEMENT ACCROCHÉE À LA FAÇADE

LES PLANTES GRIMPANTES AUTONOMES

Ces plantes s'accrochent par elle-même sur la façade à l'aide de leurs ventouses ou de leurs crampons.



LES GRIMPANTES À VENTOUSES

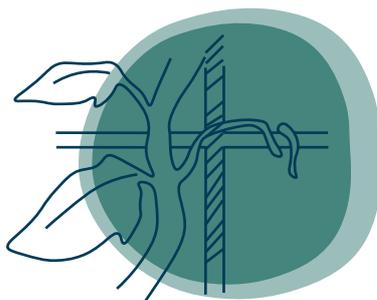


LES GRIMPANTES À RACINES-CRAMPONS

BESOIN D'UN SYSTÈME D'ACCROCHE : VÉGÉTATION INDIRECTE (DÉTACHÉE DE LA FAÇADE)

LES PLANTES GRIMPANTES SUR SUPPORT

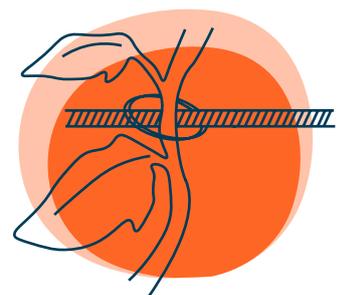
Elles ont besoin d'une aide pour s'élaner en haut de la façade. Il faut installer un système d'accrochage : filins métalliques ou treillis en bois pour qu'elles se développent.



LES GRIMPANTES À VRILLES

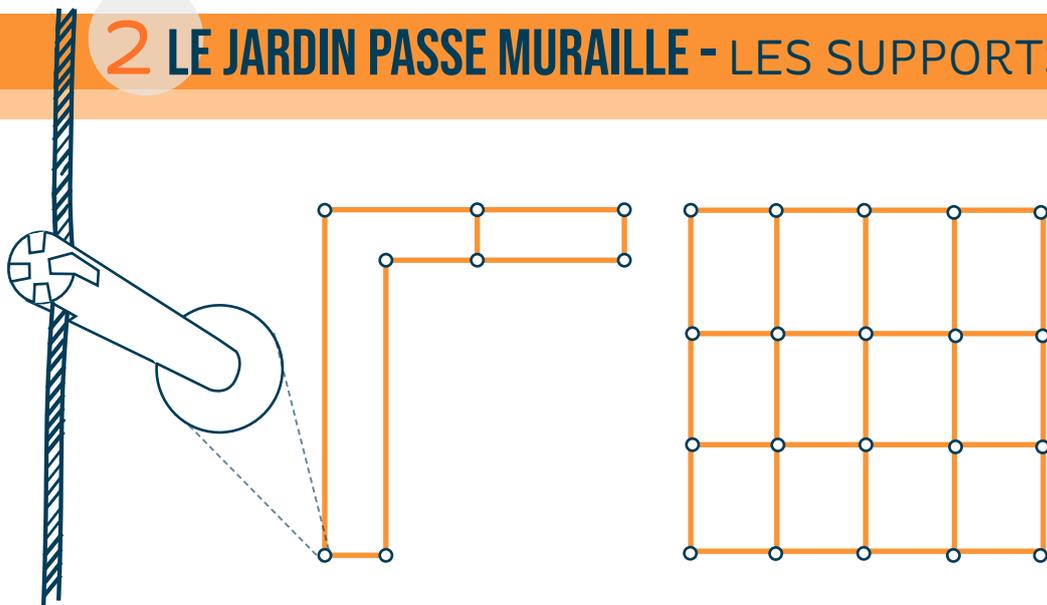


LES TIGES VOLUBILES



LES BUISSONNANTES

2 LE JARDIN PASSE MURAILLE - LES SUPPORTS



Quel écart entre le mur et la plante ?

5-10 CM

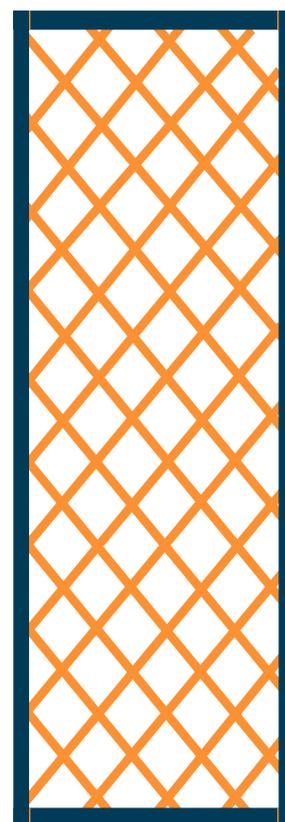
SYSTÈME DE CÂBLE = ACIER = FILINS VERTICAUX ET HORIZONTAUX
QUALITÉ ESTHÉTIQUE + DURABILITÉ

TREILLAGE ACIER BOIS

Le treillage crée un support plus important que les filins. Il est à privilégier uniquement pour palisser certaines plantes grimpantes.

Palisser la plante à l'avant du treillage.

Si le support a pour fonction d'empêcher la plante de tomber du mur, alors les pousses seront palissées à l'arrière des câbles.



AUTOUR DE LA GOUTTIÈRE



Il faut porter une attention particulière aux **DIMENSIONS** ainsi qu'à la **VITESSE DE CROISSANCE** de la plante en fonction de votre façade, de vos attentes et de vos possibilités d'entretien.

LA SÉLECTION DU SERVICE DES PARCS ET JARDINS DE NANCY

HOUBLON

Humulus lupulus



10 M



PÉRENNE



CADUC



ENSOLEILLÉ



SEPTEMBRE-OCTOBRE



VOLUBILE

LE HOUBLON, plus connu sous forme de bières et de tisanes se développe très rapidement. Il grimpe jusqu'à **10 MÈTRES** par an et garde sa **LIANE**, à défaut de ses feuilles, toute l'année.

Il vous faudra attendre le mois de septembre pour apprécier ses **FLEURS**, visuellement et gustativement.

Pour son entretien, une coupe au ras du sol tous les un ou deux ans lui suffit.

IPOMÉE

Ipomea volubilis



5 M



ANNUELLE



ENSOLEILLÉ



JUIN - OCTOBRE



VOLUBILE

CETTE IPOMÉE habillée de couleurs éclatantes est une vigoureuse volubile qui s'adapte à tous types de support.

Cultivée comme une annuelle, il n'est toutefois pas rare de la voir repointer le bout de sa tige l'année suivante pour s'ornementer une fois encore de **FEUILLES EN FORME DE CŒUR** puis, en juin, laisser libre cours à son art avec ses **FLEURS PAR CENTAINES**.

Pour l'entretien, rien de bien compliqué car on enlève tout de son support, qu'elle aura égayé entièrement durant presque deux saisons.

PASSIFLORE ALATA
Passiflora alata



PÉRENNE
/ ANNUELLE



ENSOLEILLÉ



MELLIFÈRE

Nommée **FLEUR DE LA PASSION** ou passiflore, une chose est sûre, nous l'apprécions. Que ce soit pour la couleur vive, rouge et violet, de ses fleurs ou pour sa capacité à s'installer paisiblement sur son support, elle est idéale pour égayer un endroit peu ensoleillé jusqu'à la perte de ses feuilles l'hiver venu. Sa **LIANE** restant présente, le printemps lui apporte ce qu'il faut pour qu'elle se vête de son feuillage large et finisse par fleurir de juin à octobre.

Son **FRUIT EST COMESTIBLE, SA FLEUR MELLIFÈRE ET ODORANTE**, c'est la plante parfaite pour vous accompagner dans votre démarche de végétalisation.



JUIN - OCTOBRE



JUILLET



VOLUBILE

PLUME D'INDIEN
Mina lobata



ANNUELLE



ENSOLEILLÉ



JUIN - OCTOBRE

Nommée **PLUME D'INDIEN** pour sa fleur faite d'un **DÉGRADÉ DE BEIGE AU ROUGE**, cette plante est une volubile qui sait se faire de la place. Frileuse, vous devrez vous en séparer quand l'hiver approchera mais n'oubliez pas ses feuilles larges et les fleurs qui vous auront accompagnées de juin à octobre. Pour vous en défaire, c'est assez simple finalement, car il vous suffit de retirer l'intégralité de la plante, en souhaitant à tous ses pollinisateurs de repasser à la belle saison pour vos nouvelles plantations.



VOLUBILE

CHÈVREFEUILLE DES BOIS
Lonicera periclymenum

10 M



PÉRENNE



CADUC



MI-OMBRE



MELLIFÈRE



ODORANT



VOLUBILE

CE CHÈVREFEUILLE a l'odeur enivrante peut monter jusque **10 MÈTRES** si on lui laisse du temps. **SEMI PERSISTANT**, il résiste très bien à nos hivers et même si nous avons des temps variables, il s'adaptera en abandonnant ses feuilles pour en refaire de nouvelles quand le temps lui sera plus favorable. Ses fleurs apparaissent en juillet pour vous offrir des **NUANCES DE BLANC, ROSE ET JAUNE** qui attirent les pollinisateurs.

AKÉBIE

Akebia quinata

10 M



PÉRENNE



SEMI-PERSISTANT



OMBRE



MAI



ODORANT



VOLUBILE

Cette plante de l'**OMBRE** aura toujours besoin d'un **SUPPORT** pour croître paisiblement. Son feuillage épais et lisse résiste plutôt bien à l'hiver. C'est en mai qu'il se pare de son plus beau costume, de **COULEUR POURPRE**, ses **FLEURS À L'ODEUR DE VANILLE** vous hypnotiseront par leur complexité.

CLEMATITE 'NANCY, JOUR DE LA TERRE'
Clematis 'Nancy, Jour de la Terre®'



2 M



PÉRENNE



CADUC



ENSOLEILLÉ



JUILLET - SEPTEMBRE



VOLUBILE

LES BELLES CLÉMATITES sont tellement nombreuses en leur genre qu'il vous est possible de faire un mélange de forme et de couleurs détonnant.

ROBUSTE, VIGOUREUSE ET VOLUBILE, elle n'arrêtera pas de vous surprendre au fil des saisons, mais c'est surtout au mois de juillet que vous attendrez impatiemment que les fleurs jaillissent sur leur support.

FACILE À ENTREtenir, elle ne vit que d'amour et d'eau fraîche, une véritable romantique !

GLYCINE
Wisteria sinensis



10 M



PÉRENNE



CADUC



ENSOLEILLÉ



2 FOIS/AN
MAI & AOÛT



VOLUBILE

CETTE GLYCINE à la floraison majestueuse habillera avec élégance vos supports palissés. **ROBUSTE** à en tordre les filins métalliques qui la supportent, elle perdra tout de même face à l'hiver, obligée d'y laisser ses feuilles.

Elle commencera son **SPECTACLE** en mai et pourra vous en offrir un second si vous êtes bon jardinier, car elle requiert une attention toute particulière.

Pour vous dévoiler ses fleurs à l'odeur défiant toute concurrence, il lui faut un **GRAND ESPACE BIEN SOLIDE** pour s'installer de manière pérenne.

FRAMBOISIER

Rubus neglectus 'Glen coe'



1,5 M



PÉRENNE



CADUC



ENSOLEILLÉ

CE FRAMBOISIER, particulier par l'absence d'épines, se développe très bien sur filins horizontaux palissés. Comme beaucoup, il se déleste de ses feuilles l'hiver venu tout en gardant ses tiges.

Après avoir récupéré ses feuilles vertes glauques, il fleurit en juin afin de préparer ses fruits que vous pourrez déguster dès juillet sur les tiges de l'année précédente (Pour ce qui est de leur goût, il s'agit d'un **DÉLICIEUX** mélange entre la framboise et la mûre).

Pour l'entretenir tout en ayant des fruits chaque année, il vous suffit de tailler les tiges de plus de deux ans.



JUILLET



BUISSONANT

POIS DE SENTEURS

Lathyrus odoratus



3 M



ANNUELLE



ENSOLEILLÉ



VRILLE

CE POIS DE SENTEUR apporte une touche de douceur et de légèreté à vos jardins.

VIGoureux, il s'intègre très vite à son environnement afin de vous faire rêver toute une année. Il est toutefois utilisé comme annuel, si vous souhaitez le revoir chaque année, ce sera seulement grâce à la récolte de ses graines que vous replanterez au printemps.

Son **FEUILLAGE VERT CLAIR** se trouve mélangé aux **FLEURS TRÈS COLORÉES** dès le mois de juin et pour entretenir ce pois, il suffit de tailler les fleurs fanées puis de retirer la plante complètement.

Avant de couper les fleurs, laisser les s'égrainer pour assurer une nouvelle cantine aux insectes pollinisateurs l'année suivante.

VIGNE VIERGE

Parthenocissus tricuspidata



20 M



PÉRENNE



CADUC



ENSOLEILLÉ



VENTOUSES

Si vous rêviez d'un revêtement de façade **CHANGEANT DE COULEURS**, alors c'est certainement cette vigne qui réalisera votre souhait. Avec ses **VENTOUSES**, elle s'accrochera à votre façade, avec sa vigueur elle couvrira votre maison de son épais manteau de feuilles. Si au **PRINTEMPS SES FEUILLES SONT VERTES**, c'est **L'AUTOMNE QUI LES FAIT ROUGIR**, puis le souffle de l'hiver qui emportera ses feuilles, ne laissant que ses tiges collées au mur. N'oublions pas de préciser que cette vigne est un véritable garde-manger autant pour les insectes que pour les oiseaux.

LIERRE COMMUN

Hedera helix



20 M



PÉRENNE



PÉRSISTANT



OMBRE



MELLIFÈRE



RACINES CRAMpons

Vous l'avez déjà vu, vous connaissez son nom, alors pourquoi ne pas l'inviter chez vous ?

Cette **PLANTE DE L'OMBRE** est cascadeuse, elle grimpera volontiers sur votre façade, apportant des vivres aux **POLLINISATEURS** et autres petites bêtes.

Sympathique comme tout, il égayera votre maison par sa présence constante en ne demandant que très **PEU D'ATTENTION**.

HORTENSIA GRIMPANT
Hydrangea petiolaris

6 M



PÉRENNE



CADUC



OMBRE



JUIN - JUILLET



RACINES CRAMPONS

La particularité de **L'HORTENSIA GRIMPANT** par rapport à ses consoeurs est qu'il se développe très facilement sur un **MUR EXPOSÉ AU NORD**. Il a l'accroche facile mais c'est mieux de lui installer un treillis pour lui donner un petit coup de pouce.

En été, il produit des têtes délicates de **PETITES FLEURS BLANCHES** légèrement parfumées.

En terme d'entretien, il n'est **PAS TRÈS COMPLIQUÉ**, éliminez les rameaux qui viendraient abîmer les gouttières et supprimez les inflorescences fanées.

GLOSSAIRE



20 M

HAUTEUR : taille moyenne de la plante à maturité.



ANNUELLE
PÉRENNE

ANNUELLE : qui vit une année.
PÉRENNE : qui vit plusieurs années.



CADUC
/PERSISTANT

CADUC : qui perd ses feuilles à l'automne.
PERSISTANT : qui garde ses feuilles toute l'année.



SOLEIL
MI-OMBRE
OMBRE

SOLEIL, MI-OMBRE, OMBRE: choisir ses végétaux en fonction de l'exposition de sa façade.



JUILLET

FRUCTIFICATION: période durant laquelle la plante donne des fruits.



JUIN - OCTOBRE

FLORAISON : période de floraison de la plante.



MELLIFÈRE

MELLIFÈRE : plante qui attire les insectes pollinisateurs.



ODORANTE

ODORANTE: plante très parfumée.



VOLUBILE VRILLE
BUISSONNANT
RACINES CRAMPONS

SYSTÈMES D'ACCROCHE: les plantes ont différents systèmes d'accroche qui demandent ou non un support.



CHÈVREFEUILLE DES BOIS
Lonicera periclymenum

ENTREtenir POUR RÉUSSIR

Ci-dessous, vous trouverez quelques pistes d'entretien afin de garder votre jardin de façade dans les meilleures conditions possibles.

- PALISSEZ AU BESOIN LES PLANTES GRIMPANTES, A L'AIDE DE FILINS TENDUS OU DE TREILLAGE.**
- AU PRINTEMPS VOUS POUVEZ TAILLER AFIN DE LIMITER L'EMPRISE DES VÉGÉTAUX SUR LE TROTTOIR ET DE NE PAS GÊNER LE PASSAGE. VOUS POUVEZ TAILLER DANS L'ÉPAISSEUR DE LA PLANTE SI CELLE-CI GAGNE TROP EN VOLUME.**
- ASSUREZ-VOUS DE METTRE AU COMPOST LES DÉCHETS D'ENTRETIEN ET DE RAMASSER LES FEUILLES AU BESOIN.**
- ARROSEZ LORSQUE C'EST NÉCESSAIRE SURTOUT LES PREMIÈRES SEMAINES QUI SUIVENT LA PLANTATION.**
- ASSURER LE RENOUVELLEMENT ET LE REMPLACEMENT DES PLANTES MORTES.**
- VÉRIFIEZ LA TENSION DES CÂBLES (DANS LE CAS D'UNE PLANTE SUR SUPPORT).**
- VÉRIFIEZ QUE LA PLANTE NE COLONISE PAS DES ESPACES AUTRES QUE CELUI INITIALEMENT PRÉVU COMME LES GOUTTIÈRES, LES CÂBLES OU LES MURS VOISINS ET QU'ELLE N'OBSTRUE PAS LES OUVERTURES.**
- RESPECTEZ LES ÉQUIPEMENTS PRÉEXISTANTS (Panneaux ouvrages, mobilier urbain, arbres d'alignements...).**
- RECHARGER EN TERRE SI NÉCESSAIRE.**



BIEN SÛR, IL EST PRIMORDIAL DE RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET DE RECOURIR À DES MÉTHODES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.

INTERDICTION D'UTILISER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DES ENGRAIS MINÉRAUX, UNIQUEMENT DES ENGRAIS ORGANIQUES.





HOUBLON
Humulus lupulus 'Aureus'

1

RUE DES TIERGELINS

À VOIR AUSSI :

ARISTOLOCHE SIPHON

*Aristolochia
macrophylla*

CLÉMATITE

*Clematis
'Me Lecoutre'*



VIGNE VIERGE
*Campsis
capreolata*

2

PORT DE PLAISANCE

CHÈVREFEUILLE

'GOLD FLAME'

Lonicera

heckrottii

'Gold flame'

JASMIN ÉTOILÉ

*Trachelospermum
jasminoïdes*

3

RUE DE L'ÎLE DE CORSE

VIGNE VIERGE

*Parthenocissus
tricuspidata*



6

5

4

Cours Léopold

GARE

Rue Saint Jean

DANS LES RUES DE NANCY



4

PLACE CHARLES III

POIRIER BEURRÉ DE NAGHIN

Pyrus communis L.

POMMIER 'REINETTE ÉTOILÉE'

Malus domestica 'Reinette Etoilée'

SAUGE DES MARAIS

Salvia uliginosa

5

RUE PIERRE FOURIER

GLYCINE JAPONAISE

Wisteria sinensis



6

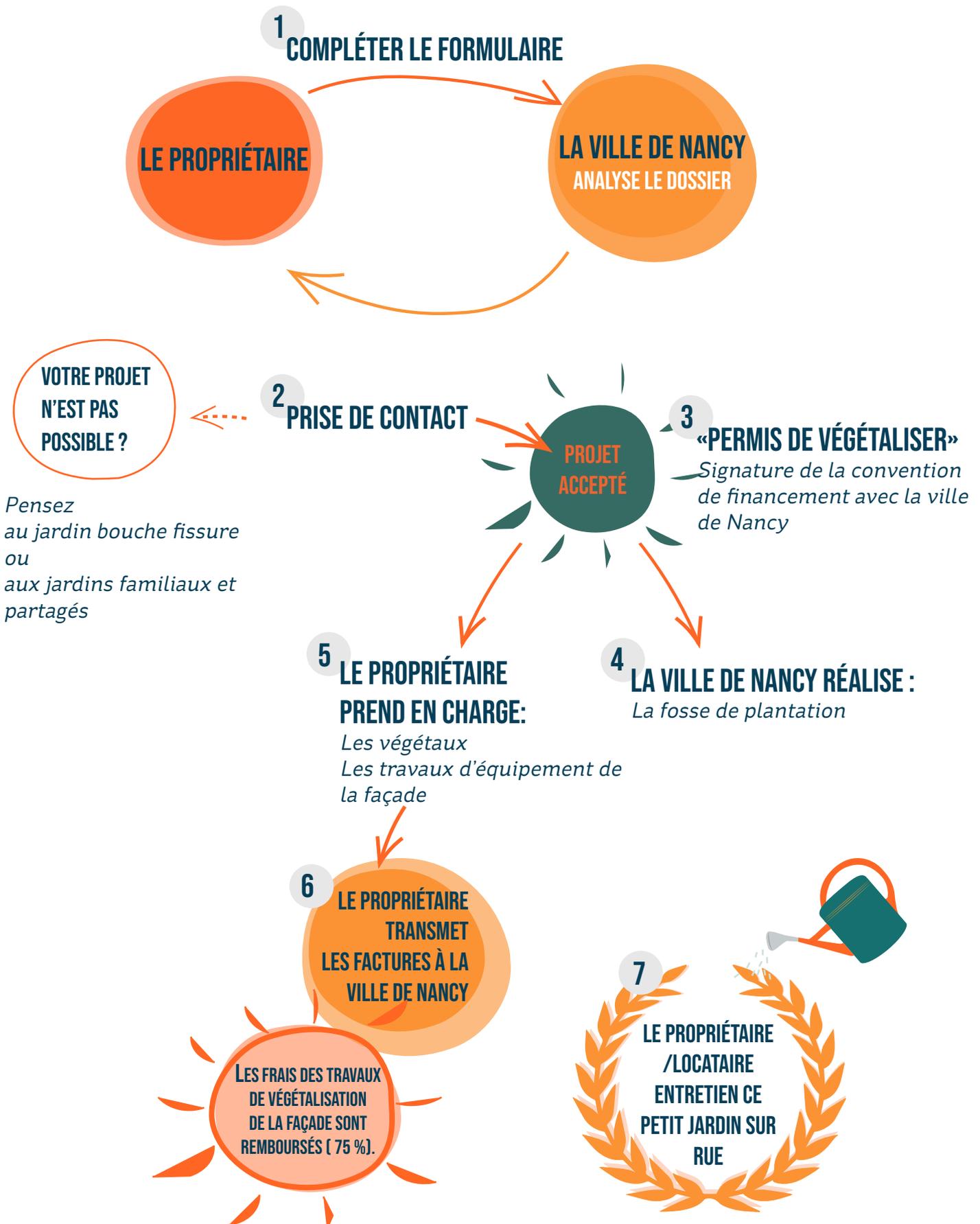
PLACE DE L'ARSENAL

GLYCINE JAPONAISE

Wisteria sinensis



LES DÉMARCHES À SUIVRE : Le jardin mange bitume Le jardin passe muraille



TOUT COMMENCE ICI !

- 1** Compléter et envoyer la demande d'autorisation de végétalisation de façade joint en page 29-31 au service Ecologie et nature de la Ville de Nancy. Joindre une déclaration préalable CERFA 13404*06, les devis d'équipement de la façade et d'achat des végétaux et, le cas échéant, l'autorisation du propriétaire.
- 2** Après instruction technique et administrative du dossier, la Ville vous fait savoir si votre projet est accepté ou refusé.
- 3** Le projet est accepté ? Bravo, maintenant il faut signer la convention de financement avec la Ville de Nancy (page 32-35)
- 4** La Ville de Nancy réalise la fosse de plantation.
- 5** Le propriétaire réalise ou fait réaliser les travaux d'équipement de façade ainsi que la plantation.
- 6** Le propriétaire transmet les factures à la Ville de Nancy. Il est subventionné à hauteur de 75 % du prix des travaux (avec un plafond de 3 000 €).
- 7** Le propriétaire/locataire s'engage à entretenir ce petit jardin sur rue.

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC : Le jardin bouche fissure

CHARTRE D'ENTRETIEN DE MON TROTTOIR



LE JARDIN BOUCHE FISSURE c'est s'engager à entretenir son morceau de trottoir devant chez soi en ayant la possibilité d'y planter quelques graines. Le service de la voirie respecte cette plantation.

En signant cette chartre, je choisis d'embellir et de préserver l'environnement, de favoriser la biodiversité et de participer à la convivialité de mon quartier.

JE M'ENGAGE À : PRÉSERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DE LA RUE

JE VEILLE DONC À :

- maintenir le site en état de propreté, ramasser les déchets verts, et soigner les végétaux, *sans l'utilisation de produits phytosanitaires.*
- semer quelques graines dans les fissures et/ou observer et laisser pousser ce qui pousse,
- laisser un cheminement piéton d'au moins 1,40 mètre et l'espace public accessible,
- respecter les équipements pré-existants (mobiliers urbains, arbres d'alignement, panneaux de signalisation...).

* En cas de non respect de cet engagement et de non entretien, la collectivité reprendra la gestion de ce morceau de trottoir.

NOM-PRÉNOM

ADRESSE

MAIL

TÉLÉPHONE

FAIT À
LE,

SIGNATURE

FORMULAIRE À TRANSMETTRE AU :
SERVICE ECOLOGIE ET NATURE
56 RUE DES TIERCELINS
54000 NANCY
03 83 36 59 04
PARCSETJARDINS@MAIRIE-NANCY.FR

DEMANDE D'AUTORISATION DE VEGETALISATION DE FAÇADES ET DE PIEDS DE MURS

La ville de Nancy soutient les initiatives citoyennes de végétalisation de façades et pieds de murs. Ce formulaire permet aux services d'étudier votre projet et de vous accorder un permis de végétaliser.

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM :
Prénom :
Rue :
.....
Code Postal :
Commune :
Tél.....
Adresse mail.....

FORMULAIRE À TRANSMETTRE AU :

SERVICE ECOLOGIE ET NATURE
56 RUE DES TIERCELINS
54000 NANCY
03 83 36 59 04
PARCSETJARDINS@MAIRIE-NANCY.FR

2. LOCALISATION DU PROJET DE VÉGÉTALISATION (Si différente des coordonnées du demandeur.)

Adresse du projet :
Rue :
Code Postal : **54000**
Commune : **NANCY**

TYPE DE SITE : Maison individuelle Immeuble collectif
 Autre :

VOUS ÊTES : Propriétaire Locataire Syndic de copropriété
 Autre :

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE A VÉGÉTALISER : (article 2)

VOUS SOUHAITEZ VÉGÉTALISER ET ENTRETENIR :

- UN JARDIN MANGE BITUME :** un pied de mur **ET/OU** **UN JARDIN PASSE MURAILLE :** une façade donnant sur rue
- Sur un trottoir
 - Sur un espace vert
 - Privé
 - Public
 - Sur un trottoir
 - Sur un espace vert
 - Privé
 - Public
 - En équipant la façade (filin, treillis...)
 - Sans équiper la façade
 - Autre :

CROQUIS, SCHÉMAS, PLANS ... : (Tout ce qui permet d'expliquer votre petit aménagement.)



VÉGÉTALISATION DES FAÇADES ET DES PIEDS DE MURS

CONVENTION PORTANT PERMIS DE VÉGÉTALISER

La Ville de Nancy, représentée par son Maire, Mathieu KLEIN, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en l'Hôtel de Ville – C.O. n°1 – 54035 Nancy Cedex, conformément à la délibération n° I-1 du Conseil Municipal du 13 juillet 2020, dénommée ci-après « la Ville », d'une part,

Et,
Monsieur, Madame
dénommé ci-après « propriétaire riverain »
d'autre part
il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Ville de Nancy, à travers l'opération « Nancy, Ville Claire et Végétale », et conformément aux orientations de la feuille de route de la transition écologique, souhaite associer très concrètement les habitants à ce projet de mise en valeur du cadre de vie quotidien dans l'ensemble des quartiers de la ville, en proposant ainsi aux propriétaires de végétaliser leur façade et pieds de mur avec l'appui technique et financier ainsi que l'autorisation expresse de la Ville.

La création de ces micros aménagements paysagers, simples et de qualité, permettront :

- de valoriser le cadre de vie en embellissant les rues,
- de créer du lien social et d'améliorer l'ambiance vécue de l'espace public,
- de renforcer la présence de la nature en ville et de reconnecter les espaces verts entre eux, dans un souci d'enrichissement de la biodiversité urbaine,
- de créer des cheminements agréables, fleuris et apaisés favorisant les déplacements doux,
- d'améliorer le confort thermique des quartiers en luttant par le végétal, contre les îlots de chaleur urbains (adaptation aux canicules), etc...

ARTICLE 1^{ER} – OBJET

La présente convention a pour objet de préciser :

- l'organisation et les techniques mises en place pour végétaliser sur l'espace public riverain les pieds de murs de clôture et/ou de façades et autres micros délaissés urbains,
- le rôle, la responsabilité et les obligations de chacun des acteurs associés à cette démarche, à savoir, la Ville et le propriétaire riverain.

Il est précisé que la végétalisation comprend l'aménagement du site (percement du revêtement minéral et mise en place de la terre végétale), qui incombe à la Ville, et la plantation de végétaux ainsi que leur entretien suivant les conditions définies dans la présente convention, qui incombent au propriétaire riverain.

ARTICLE 2 – AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Ville de Nancy autorise, aux conditions précisées par la présente convention, l'occupation du domaine public par le propriétaire riverain et son intervention sur celui-ci à des fins de végétalisation, tout en veillant à la sécurité et à la libre circulation des usagers dans les rues, ainsi qu'au maintien de l'intégrité du trottoir et des réseaux.

Les espaces appartenant au domaine public qui peuvent être concernés sont :

- les trottoirs, en pieds de clôture et/ou de façades,
- les accotements engazonnés,
- les micros espaces urbains, angles morts, délaissés.

En l'occurrence, le propriétaire riverain est autorisé à occuper, aux fins exclusives de végétalisation, l'espace suivant sur le domaine public :

- description précise avec adresse exacte, situation et dimensions de l'espace concerné.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable. Elle est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. Compte tenu de l'objectif d'intérêt général poursuivi et exposé en préambule, l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée à titre gratuit.

ARTICLE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF

3.1 – L'ensemble des travaux relatifs à la végétalisation des façades et espaces publics situés au droit de celles-ci est soumis à instruction préalable des services municipaux. Le propriétaire riverain doit en amont déposer une demande d'autorisation de végétalisation du domaine public. Le projet de végétalisation présenté pourra être mis en oeuvre s'il satisfait aux prescriptions rappelées dans la présente convention et s'il a fait l'objet d'une décision de non opposition à déclaration préalable.

3.2 – Les projets d'aménagement sur trottoir ne pourront être acceptés qu'à la condition de maintenir un passage libre pour les piétons d'au moins 1,40 m ; sauf exception (plantation ponctuelle possible dans l'angle mort des marches existantes par exemple).

3.3 – La végétalisation des trottoirs et des accotements ne sera pas possible sur l'emprise directe ou à proximité immédiate de réseaux souterrains.

3.4 – La Ville définira, en collaboration avec le propriétaire riverain, le type d'aménagement retenu.(NB : Tout ceci intervient bien en amont de cette convention qui est l'aboutissement de ces démarches).

3.5 – En cas de réfection des trottoirs initiée par la Métropole du Grand Nancy, chargée de l'entretien de la voirie, la Ville pourra, sans indemnité pour le propriétaire riverain, enlever les espaces végétalisés. Elle en informera préalablement par courrier le propriétaire riverain. Toutefois, autant que faire se peut, les plantations existantes seront aménagées dans le cadre de ces travaux de réfection des revêtements.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville de Nancy s'engage à :

- Instruire les demandes d'autorisation de végétalisation des façades et espaces publics situés au droit de celles-ci.
- Prendre à sa charge et effectuer les travaux de création des mini-fosses de plantations, ainsi que l'approvisionnement en terre végétale avant la première mise en place des plantations.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN

Le propriétaire riverain s'engage à :

- Réaliser, ou faire réaliser par un professionnel qualifié, les plantations dans la fosse créée par la Ville, selon les prescriptions définies par la présente convention.
- Plus généralement, respecter l'ensemble des dispositions de la présente convention de végétalisation.
- Réaliser l'entretien courant des espaces végétalisés devant sa propriété (arrosage compris).
- Ne pas modifier l'aménagement paysager validé par la Ville sans dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de végétalisation du domaine public.
- Ne pas utiliser de produit phytosanitaire ni d'engrais minéral chimique (gestion biologique du végétal obligatoire).
- Ne planter que des essences végétales conseillées par la Ville de Nancy (une liste des végétaux interdits est fournie par la Ville).
- Ramasser les feuilles mortes et déchets verts issus des plantations afin de tenir le trottoir dans un état de

propreté permanent.

- Tailler régulièrement les végétaux pour éviter toute entrave à la circulation des piétons et des véhicules et empêcher l'envahissement des propriétés voisines. Le propriétaire riverain veillera également à laisser accessibles les compteurs (eau, électricité...) depuis la voie publique.

- En cas de suppression de l'espace végétalisé, le propriétaire riverain éliminera de sa façade et de ses fosses de plantation les végétaux.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS

6.1 – Au terme des travaux de création de la fosse, la Ville établira, en relation avec la Métropole du Grand Nancy, un constat de l'état de la fosse avant le dépôt de terre et la plantation. Ce document sera établi en présence du propriétaire riverain et constatera la bonne étanchéité de la fosse et la conformité des travaux aux prescriptions techniques définies par la Métropole du Grand Nancy. La Commune et la Métropole du Grand Nancy ne pourront être tenues pour responsables d'éventuels dommages qui pourraient survenir, notamment du fait d'infiltrations, et qui affecteraient le bâtiment ou le mur au droit duquel est aménagée la fosse, consécutivement aux travaux d'aménagement, dès lors que l'état des lieux susmentionné aura été établi.

6.2 – Le propriétaire riverain s'engage à réaliser, ou faire réaliser par un professionnel qualifié, les plantations et à les entretenir régulièrement dans les conditions prévues par la présente convention et selon les prescriptions édictées par la Ville.

6.3 – La Ville s'engage à respecter les plantations autorisées mais sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'intervention de ses services ou des services métropolitains sur la voirie due à des motifs d'urgence ou liés à la gestion et à l'entretien de la voie publique.

6.4 – La Ville ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels vols ou dommages de toute nature causés par des tiers aux plantations.

6.5 – En cas d'incident ou d'accident causé à un tiers et lié à la présence de plantation directement en pleine terre ou à la présence d'une mini-fosse de plantation, la responsabilité pourra être imputée à la Ville. Si l'incident ou l'accident causé à un tiers est dû à un défaut d'entretien de l'espace végétalisé, la responsabilité incombera au propriétaire riverain en tant que responsable des plantations dont il a la gestion. A ce titre, le propriétaire riverain atteste avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile.

6.6 – En cas de suppression de l'espace végétalisé, le propriétaire riverain ne pourra prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 7 - DURÉE

La présente convention est conclue à titre précaire et révocable pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle sera reconduite tacitement chaque année, dans la limite de deux renouvellements. Sa durée totale ne pourra donc excéder trois ans. Au minimum trois mois avant l'échéance de la convention, le propriétaire riverain devra adresser à la Ville un courrier lui signifiant sa volonté de poursuivre ou non le dispositif. S'il souhaite le poursuivre, une nouvelle convention pourra être conclue.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

8.1 – Si l'une des parties souhaite y mettre fin, la présente convention pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. Un délai de préavis de deux mois court à compter de la date de réception de la lettre de résiliation.

8.2 – Dans le cas où l'une ou l'autre des parties se trouverait empêchée, pour des motifs de force majeure, de satisfaire à ses obligations, telles que prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

8.3 – Sous réserve des dispositions de l'article 8.2 ci-dessus, en cas d'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties à la présente convention, et notamment en cas de défaut d'entretien de l'espace

végétalisé par le propriétaire riverain, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie. Cette résiliation interviendra un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une des parties à la partie défaillante et restée sans effet.

8.4 – La Ville de Nancy a la possibilité de résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général, et notamment en cas de travaux ou de toute autre opération réalisée sur la voirie par la Métropole du Grand Nancy, propriétaire du domaine public, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois. Cette résiliation impliquera la suppression de l'espace végétalisé, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation pour le propriétaire riverain.

ARTICLE 9 – LITIGES

La présente convention est régie par la loi française. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, et après épuisement des voies de recours amiable, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents de Nancy.

Fait à Nancy en triple exemplaire, le

Le Maire de la Ville de Nancy
Mathieu KLEIN

Le propriétaire riverain

LISTE DE PLANTES POUR LES JARDINS DE FISSURES ET FAÇADES VÉGÉTALISÉES



LES PLANTES DE SOLEIL	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
ACHILLÉE <i>Achillea</i>	80	Caduc	Pied de mur
AGASTACHE DORÉE <i>Agastache aurantiaca</i>	60	Caduc	Pied de mur
ASTER DES ALPES <i>Aster alpinus</i>	30	Caduc	Pied de mur
CALAMENT DES ALPES <i>Acinos alpinus</i>	15	Persistant	Pied de mur
COQUELOURDE DES JARDINS <i>Lychnis coronaria</i>	70	Caduc	Pied de mur
CORÉOPSIS VERTICILLÉ <i>Coreopsis verticillata</i>	40	Caduc	Pied de mur
ECHINACÉE PÂLE <i>Echinacea pallida</i>	80	Caduc	Pied de mur
ERODIUM <i>Erodium guttatum</i>	15	Persistant	Pied de mur
GALANE <i>Penstemon digitalis</i>	70	Persistant	Pied de mur
GAURA <i>Gaura lindheimeri</i>	120	Caduc	Pied de mur
GÉRANIUM VIVACE À FEUILLES CENDRÉES <i>Geranium cinereum</i>	15	Caduc	Pied de mur
GÉRANIUM VIVACE SANGUIN <i>Geranium sanguineum</i>	30	Caduc	Pied de mur
GLOBULAIRE BUISSONNANTE <i>Globularia alypum</i>	30	Caduc	Pied de mur
HYSOPE OFFICINALE <i>Hyssopus officinalis</i>	60	Caduc	Pied de mur
IMMORTELLE DE L'HYMALAYA <i>Anaphalis triplinervis</i>	25	Caduc	Pied de mur
IRIS DE FLORENCE <i>Iris florentina</i>	60	Caduc	Pied de mur
IRIS PALLIDA 'VARIEGATA' <i>Iris pallida 'Variegata'</i>	85	Semis persistant	Pied de mur
JASIONE <i>Jasione leavis</i>	30	Caduc	Pied de mur



PEU D'ENTRETIEN



TAILLE TIGES FLEURIES
APRÈS FLORAISON



TAILLE EN HIVER

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Flleurs	Juin-Août	
Flleurs	Juin-Octobre	
Flleurs	Avril-Novembre	
Flleurs	Juin-Septembre	
Flleurs, feuilles	Juin-Août	
Flleurs	Avril-Novembre	
Flleurs	Avril-Novembre	
Flleurs	Mai-Août	
Flleurs, feuilles	Janvier-Décembre	
Flleurs	Juillet-Septembre	
Flleurs	Avril-Novembre	
Flleurs	Avril-Novembre	
Flleurs	Janvier-Décembre	
Flleurs	Juillet-Septembre	
Flleurs, feuilles	Avril-Novembre	
Flleurs	Avril-Mai	
Flleurs	Mai-Juin	
Flleurs	Juin-Septembre	

 **VIVAGES (SUITE)**

LES PLANTES DE SOLEIL	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
JOUBARBE TOILE D'ARAIGNÉE <i>Sempervivum</i>	80	Persistant	Pied de mur
OEILLET <i>Dianthus pinifolis</i>	30	Persistant	Pied de mur
OEILLET BLEUÂTRE <i>Dianthus gratianopolis</i>	15	Persistant	Pied de mur
ORPIN DU KAMTCHATKA <i>Sedum kamtshaticum</i>	10	Persistant	Pied de mur
ORPIN RÉFLÉCHI <i>Sedum reflexum</i>	60	Persistant	Pied de mur
PETIT CALAMENT <i>Calamintha nepeta</i>	30	Caduc	Pied de mur
PHLOX SUBULÉ <i>Phlox subulata</i>	15	Caduc	Pied de mur
ROMARIN OFFICINAL <i>Rosmarinus officinalis</i>	100	Persistant	Pied de mur
SARRIETTE DES MONTAGNES <i>Satureja montana</i>	40	Caduc	Pied de mur
SAUGE DES BOIS <i>Salvia nemorosa</i>	60	Caduc	Pied de mur
THYM CITRON <i>Thymus citriodorus</i>	20	Persistant	Pied de mur
TUBEREUSE BLEUE <i>Agapanthus aurantiaca</i>	80	Persistant	Pied de mur
VERGERETTE DE KARVINSKY <i>Erigeron karvinskianus</i>	30	Caduc	Pied de mur

 **GRAMINÉES**

LES PLANTES DE SOLEIL	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
CHEVEUX D'ANGE <i>Nassella tenuissima</i>	50	Persistant	Pied de mur
LAÏCHE ORANGE <i>Carex testacea</i>	30	Persistant	Pied de mur
FÉTUQUE OVINE <i>Festuca ovina</i>	25	Persistant	Pied de mur
LAÏCHE D'AUTOMNE <i>Carex dipsacea</i>	50	Persistant	Pied de mur

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Flleurs, feuilles	Janvier-Décembre	 
Flleurs, feuilles	Mai-Juillet	 
Flleurs, feuilles	Janvier-Décembre	 
Flleurs, feuilles	Janvier-Décembre	
Flleurs, feuilles	Janvier-Décembre	
Flleurs	Avril-Novembre	  
Flleurs, feuilles	Avril-Novembre	
Flleurs	Décembre-Février	
Flleurs	Juin-Août	 
Flleurs	Juillet-Septembre	  
Flleurs, feuilles	Janvier-Décembre	
Flleurs	Juin-Septembre	 
Flleurs	Avril-Novembre	

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Épis, feuilles	Janvier-Décembre	
Feuilles	Janvier-Décembre	
Épis, feuilles	Janvier-Décembre	
Feuilles	Janvier-Décembre	

 **BULBES**

LES PLANTES DE SOLEIL	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
AIL BLEU <i>Allium caeruleum</i>	60	Caduc	Pied de mur
CIBOULETTE <i>Allium schoenoprasum</i>	30	Caduc	Pied de mur
CROCUS À SAFRAN <i>Crocus sativus</i>	15	Caduc	Pied de mur
CROCUS <i>Crocus chrysanthus</i>	5	Caduc	Pied de mur
GLOIRE DES NEIGES <i>Chionodoxa luciliae</i>	15	Caduc	Pied de mur
IRIS RÉTICULÉ <i>Iris reticulata</i>	15	Caduc	Pied de mur
MUSCARI D'ARMÉNIE <i>Muscari armeniacum</i>	20	Persistant	Pied de mur
TULIPE <i>Tulipa praestans</i>	30	Caduc	Pied de mur

 **ANNUELLES**

LES PLANTES DE SOLEIL	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
COSMOS ANNUEL <i>Cosmos bipinnatus</i>	40	Caduc	Pied de mur
SAUGE HORMIN <i>Salvia horminum</i>	50	Caduc	Pied de mur
SOUCI OFFICINAL <i>Calendula officinalis</i>	50	Caduc	Pied de mur
VERVEINE DE BUENOS AIRES <i>Verbena bonariensis</i>	200	Caduc	Pied de mur

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Fleurs	Juin-Juillet	
Fleurs	Avril-Novembre	
Fleurs	Octobre-Novembre	
Fleurs	Février-Mars	
Fleurs	Février-Avril	
Fleurs	Février-Mars	
Fleurs	Février-Mars	
Fleurs	Mars-Avril	

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Fleurs	Juillet-Septembre	
Fleurs	Juillet-Septembre	
Fleurs	Mai-Octobre	
Fleurs	Juillet-Septembre	



 GRIMPANTES PÉRENNES

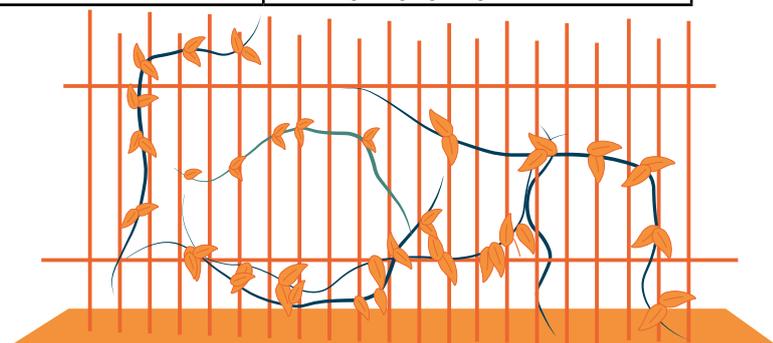
LES PLANTES DE SOLEIL	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
CLÉMATITE DES HAIES <i>Clematis vitalba</i>	200	Volubile	Filin
FRAMBOISIER GLEN COE <i>Rubus neglectus 'Glen coe'</i>	150	Buissonant	Filin
GLYCINE DE CHINE <i>Wisteria sinensis</i>	1000	Volubile	Filin
GLYCINE TUBEREUSE <i>Apios americana</i>	200	Volubile	Filin
HOUBLON <i>Humulus lupulus</i>	700	Volubile	Filin
BIGOGNE <i>Campsis radicans</i>	1000	Volubile	Filin
KIWI FEMELLE <i>Actinidia arguta 'Ken's Red'</i>	500	Volubile	Filin
KIWI MÂLE <i>Actinidia arguta weiki</i>	500	Volubile	Filin
PASSIFLORE BLEUE <i>Passiflora caerulea</i>	300	Volubile	Filin
VIGNE <i>Vitis vinifera</i>	500	Vrille	Filin

GRIMPANTES
 ANNUELLES

LES PLANTES DE SOLEIL	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
CAPUCINE DES CANARIES <i>Tropaelonum peregrinum</i>	300	Volubile	Filin
IPOMÉE BLEUE <i>Ipomea volubilis</i>	300	Volubile	Filin
PLUME D'INDIEN <i>Mina lobata</i>	200	Volubile	Filin

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Fleur	Juin-Août	
Fruit	Mai-Juin	
Fleur	Mai-Juin	
Fleur	Juillet-Novembre	
Fleur	Juin-Septembre	
Fleur	Août-Octobre	
Fruit	Juin-Octobre	
Pollinisation	Juin-Octobre	
Fleur	Juin-Octobre	
Fleur	Mai-Juin	

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Fleurs	Juin-Août	
Fleurs	Juillet-Octobre	
Fleurs	Juin-Septembre	



LISTE DE PLANTES POUR LES JARDINS DE FISSURES ET FAÇADES VÉGÉTALISÉES

LES PLANTES D'OMBRE	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
ANCOLIE DES JARDINS <i>Aquilegia vulgaris</i>	80	Caduc	Pied de mur
BERGÉNIE <i>Bergenia</i>	30	Persistant	Pied de mur
CAPILLAIRE DES MURAILLES <i>Asplenium trichomanes</i>	20	Persistant	Pied de mur
CAMPANULE DES MURAILLES <i>Campanula portenschlagiana</i>	15	Persistant	Pied de mur
FLEURS DES ELVES ROUGE <i>Epimedium rubrum</i>	30	Persistant	Pied de mur
HÉLLEBORE <i>Helleborus ballardiae</i>	40	Persistant	Pied de mur
HEUCHÈRE <i>Heuchera</i>	40	Persistant	Pied de mur
IRIS GIGOT <i>Iris foetidissima</i>	80	Persistant	Pied de mur
LIRIOPE MUSCARI <i>Liriope muscari</i>	50	Persistant	Pied de mur
MENTHE POIVRÉE <i>Mentha x piperita</i>	60	Caduc	Pied de mur
SCOLOPENDRE <i>Asplenium scolopendrium</i>	40	Persistant	Pied de mur

VIVAGES



SANS ENTRETIEN



TAILLE TIGES FLEURIES
APRÈS FLORAISON



TAILLE EN HIVER

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Fleur	Mai-Juin	 
Fleur, feuille	Janvier-Décembre	
Feuille	Janvier-Décembre	
Fleur	Juillet-Octobre	 
Fleur, feuille	Mars-Mai	
Fleur	Décembre-Mars	 
Feuille	Janvier-Décembre	
Fleur, feuille	Mai-Juin	  
Fleur, feuille	Juillet-Août	
Feuille	Août-Septembre	  
Feuille	Janvier-Décembre	



GRAMINÉES

LES PLANTES D'OMBRE	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
IMPERATA CYLINDRICA <i>Imperata cylindrica</i>	40	Caduc	Pied de mur
LAÏCHE D'OSHIMA <i>Carex oshimensis</i>	40	Persistant	Pied de mur
LAÏCHE D'AUTOMNE <i>Carex dipsacea</i>	30	Persistant	Pied de mur
LAÏCHE DES OMBRAGES <i>Carex umbrosa</i>	20	Persistant	Pied de mur
LUZULE BLANCHE <i>Luzula nivea</i>	40	Persistant	Pied de mur

BULBES

LES PLANTES D'OMBRE	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
BRODIAÉA <i>Triteletia laxa</i>	40	Caduc	Pied de mur
CYCLAMEN DE L'ÎLE DE DE COS <i>Cyclamen coum</i>	10	Caduc	Pied de mur
CYCLAMEN DE NAPLES <i>Cyclamen hederifolium</i>	10	Caduc	Pied de mur
MUSCARI <i>Muscari armeniacum</i>	15	Caduc	Pied de mur
TULIPE DES BOIS <i>Tulipa sylvestris</i>	45	Caduc	Pied de mur

**GRIMPANTES
ANNUELLES**

LES PLANTES D'OMBRE	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
PLUME D'INDIEN <i>Mina lobata</i>	200	Volubile	Filin
POIS DE SENTEUR <i>Lathyrus odoratus</i>	300	Volubile	Filin

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Feuille	Mars-Novembre	
Feuille	Janvier-Décembre	
Feuille	Janvier-Décembre	
Feuille	Janvier-Décembre	
Feuille	Janvier-Décembre	

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Fleur	Mai-Juin	
Fleur, feuille	Décembre-Mars	
Fleur, feuille	Septembre-novembre	
Fleur	Février-Mars	
Fleur	Avril-Mai	

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Flours	Juin-Septembre	
Flours	Juin-Novembre	

GRIMPANTES PÉRENNES



LES PLANTES D'OMBRE	HAUTEUR EN CM	TYPE	SUPPORT
AKÉBIE À CINQ FEUILLES <i>Akebia quinata</i>	1000	Volubile	Filin
CHÈVREFEUILLE DES BOIS <i>Lonicera periclymenum</i>	500	Volubile	Filin
CHÈVREFEUILLE DE HENRY <i>Lonicera henryi</i>	1000	Volubile	Filin
CHÈVREFEUILLE DES JARDINS <i>Lonicera caprifolium</i>	400	Volubile	Filin
CLÉMATITE <i>Clematis</i>	300	Vrille	Filin
GLYCINE DU JAPON <i>Wisteria floribunda</i>	1000	Volubile	Filin
HORTENSIA GRIMPANT <i>Hydrangea petiolaris</i>	600	Racines crampons	Mur
LIERRE GRIMPANT <i>Hedera helix</i>	2000	Ventouse	Mur
RENOUÉE D'AUBERT <i>Polygonum aubertii</i>	500	Volubile	Filin
TAMIER COMMUN <i>Tamus communis</i>	300	Volubile	Filin
VIGNE VIERGE <i>Parthenocissus tricuspidata</i>	2000	Ventouse	Mur
VIGNE VIERGE À CINQ FEUILLES <i>Parthenocissus quinquefolia</i>	2500	Ventouse et vrille	Mur

PARTICULARITÉ	FLORAISON / FEUILLAISSON	ENTRETIEN
Fleur	Mai	
Fleur	Juin-Juillet	
Fleur	Juin-Décembre	
Fleur	Mai-Juin	
Fleur	Juillet-Septembre	
Fleur	Mai	
Fleur	Juin-Juillet	
Feuille	Janvier-Décembre	
Fleur	Juillet-Novembre	
Fleur	Avril-Juin	
Feuille	Mai-Décembre	
Feuille	Mai-Octobre	



